



Avis sur la mise en œuvre des préconisations du CHSCTA sur les TMS des Professeurs d'EPS

Les préconisations validées lors du CHSCT A du **8 juin 2017** ont été inscrites dans un « plan académique de prévention des TMS chez les prof d'EPS » pour une mise en œuvre dès la rentrée scolaire suivante.

Suivant une de ces préconisations, un courrier (en juin 2019) a été adressé aux chefs d'établissements appelant leur attention sur le déploiement du Plan Académique de Prévention des TMS . Par ailleurs, des visites médicales orientées particulièrement sur les TMS ont pu être initiées dans les Alpes-Maritimes, mais malheureusement freinées par la crise sanitaire.

À part une nouvelle réunion le 24 juin 2020, pour refaire un point avec le service QVT, nous n'avons pas eu d'autres retours d'actions de prévention qui auraient été réalisées.

L'allongement de la durée de la carrière a majoré le risque TMS auxquels nos collègues professeurs d'EPS sont confrontés dans le cadre de leur activité professionnelle. Leur attente est forte, notamment pour la mise en œuvre des préconisations concernant les installations sportives, pointées comme à l'origine de la plupart des TMS.

Les membres FSU demandent que des décisions urgentes de mise en œuvre du plan de prévention des TMS chez les professeurs d'EPS soient prises et que les actions pour y parvenir soient décidées selon un échéancier défini sur l'année 2021.